

La *chalarose* : un champignon ravageur du frêne à surveiller

Observée pour la première fois en Haute-Saône en 2008, la *chalarose* du frêne s'est désormais propagée dans tout le tiers Nord-Est de la France. Depuis mars 2015, elle est présente en divers points du département de la Charente. C'est le vent qui dissémine les spores de ce champignon dit « primaire », car il affecte indistinctement des arbres vigoureux ou affaiblis. Il colonise les feuilles, puis pénètre dans les jeunes rameaux, qui présentent alors des nécroses caractéristiques et provoque des dessèchements de pousses, bien visibles dans les houppiers.



nécrose sur jeune tige et dessèchement caractéristique de feuillage - (photos DSF)

Ce ravageur peut entraîner la mort rapide de sujets jeunes : semis naturels, jeunes plants forestiers, rejets issus de souches et probablement ceux issus de l'entretien des frênes têtards (ce qui reste cependant à confirmer).

Sur des arbres adultes, la *chalarose* va plutôt provoquer des mortalités de branches, des descentes de cimes, l'apparition de gourmands (jeunes rameaux que l'arbre va tenter de déployer pour compenser les mortalités de branches) et éventuellement l'apparition de nécroses au collet (au pied) de l'arbre. Les dépérissements observés peuvent être très spectaculaires, mais ne conduisent pas forcément les arbres infectés à la mort. Par contre, d'autres ravageurs (insectes ou champignons) peuvent accentuer les effets de la *chalarose* et faire mourir les arbres trop affaiblis.



Symptômes observés depuis 2010 sur quelques arbres dans le département du Nord et du Pas de Calais : mortalités de branches en cime et nécrose au collet - (photos DSF)

Dans notre région, l'enjeu économique associé à l'exploitation du bois de frêne est limité. Les conséquences environnementales (habitats naturels, épuration de l'eau...) et paysagères sont en revanche bien plus inquiétantes, d'autant plus qu'il n'existe pas de moyens de lutte contre ce ravageur. Le Département de la Santé des Forêts et son réseau de Correspondants-Observateurs locaux, diffusent néanmoins quelques consignes aux communes et propriétaires ou gestionnaires forestiers :

- éviter les plantations artificielles de frênes, dans les parcs, les haies ou les boisements forestiers, tout particulièrement si les plants devaient venir de zones où la *chalarose* est déjà présente. C'est très probablement dans ce contexte que la maladie est arrivée en Charente, à plus de 200 Km du frontal de progression observé jusqu'alors.

- ne pas réaliser d'abattages massifs de frênes pour tenter de contrôler la maladie : ce serait totalement inutile, et traumatisant pour le milieu et les espèces qui y vivent. Il est préférable de laisser « réagir » le milieu naturel, qui est capable de développer un certain nombre de phénomènes de résilience.

- maintenir sur pied le plus de frêne possible : la variabilité génétique de cette essence étant très importante, l'espoir réside dans l'identification d'arbres ou de bouquets d'arbres qui pourraient présenter des signes de résistance à la maladie. Dans l'Est de l'Europe, les forestiers observent en effet des arbres qui ne présentent aucun symptôme de dépérissement, alors qu'ils sont en pleine zone de contamination. **Les îlots de vieillissement, promus dans le cadre de contrats Natura 2000, sont finalement une excellente opportunité pour mettre en œuvre cette préconisation.**

Yves LACOUTURE
Animateur forestier - CETEF 16
Juin 2015

Correspondants-Observateurs du DSF :

CHARENTE : Jean-Michel MOUNIER au 05.45.78.63.21
Yves LACOUTURE au 05.45.69.23.27

CHARENTE MARITIME : Alain ROUSSET au 05.46.93.00.04
René PELLOQUIN au 05.46.67.80.80